

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU, tenue 19 juillet 2010, à l'endroit habituel des sessions du Conseil. La séance est ouverte à 19 heure 30.

Sous la présidence de Mme Manon Cyr, mairesse, et à laquelle étaient présents :

MM. René Bouchard, Serge Drolet, André Naud et Jerry Poirier, conseillers et formant quorum: Mme Marielle Girard, assistante-trésorière, MM. Luc Mongeau, directeur général, et Mario Asselin, greffier.

Étaient absents: Mme Carole Dumoulin, conseillère, M. Réjean Girard, conseiller, et Mme Pascale Vézina, directrice des finances et trésorière.

324-2010-07

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que rédigé par le GREFFIER, **monsieur Mario Asselin**, tout en y apportant les modifications suivantes:

POINTS AJOUTÉS

- M-07 PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU AU 7^e TOURNOI DE GOLF DE LA NATION CRIE DE MISTISSINI.**
- M-08 PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU À LA 2^e ÉDITION DU « FESTIVAL DU BLEUET D'OUJÉ-BOUGOUMOU ».**
- M-09 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 287-2010-06.**

POINT RETIRÉ

- G-02 ADOPTION DU RÈGLEMENT 007-2010 – PARC RÉGIONAL OBALSKI.**

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL.

Aucune

325-2010-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2010.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des votes et délibérations de la séance ordinaire du 21 juin 2010 a été transmis aux membres du Conseil, le 16 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le procès-verbal des votes et délibérations de la séance ordinaire du 21 juin 2010 rédigé par le GREFFIER, monsieur **Mario Asselin**.

ADOPTÉ

326-2010-07

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE TOURNOI DE GOLF-BENEFICE DE LA FONDATION DE L'HOPITAL DE CHIBOUGAMAU LTEE.

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Hôpital de Chibougamau ltée a fait parvenir une lettre à la municipalité relativement à une demande de commandite pour le tournoi de golf-bénéfice de la fondation de l'hôpital de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulera le 21 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 12 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud

APPUYÉ PAR Serge Drolet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau autorise une aide financière d'une somme de **500 \$** à **La Fondation de l'Hôpital Chibougamau ltée** dans le cadre de la 20^e édition du tournoi de golf-bénéfice.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Certificat de crédits numéro *122*

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉ

327-2010-07

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À FAUNENORD DANS LE CADRE DU COLLOQUE INTERRÉGIONAL SUR LES ENJEUX DE L'AGROFORESTERIE ET DU BIOALIMENTAIRE.

CONSIDÉRANT QUE FaunENord et la Ville de Chapais vont organiser un colloque interrégional sur les enjeux de l'agroforesterie et du bio alimentaire qui se déroulera sur une période de deux (2) jours, les 16 et 17 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le sujet du colloque portera sur les alternatives de diversification économique entourant l'agroforesterie et le bio alimentaire dans le Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs sont :

- ÿ Favoriser le partenariat et le maillage entre les intervenants régionaux, autant du niveau public que privé, pour favoriser le développement de la région et viser également le marché international;

- ÿ générer la création d'entreprises et d'emplois dans le secteur des produits forestiers non ligneux (PFNL) et du bio alimentaire dans la région;
- ÿ dynamiser l'économie locale;
- ÿ favoriser le développement de produits de niche propre à chaque région donnant ainsi un sentiment d'appartenance et d'identité à chaque région;
- ÿ créer une table de concertation régionale permettant de soutenir les initiatives entrepreneuriales;
- ÿ mettre en place un site Internet favorisant le maillage et le partenariat entre les intervenants, les promoteurs et les entreprises existantes.

EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
 APPUYÉ PAR Jerry Poirier
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau accorde une aide financière à FaunENord pour le colloque interrégional sur les enjeux de l'agroforesterie et du bio alimentaire, à titre de commanditaire « *Morille* » pour une somme de **1 000 \$**.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Certificat de crédits numéro *123*

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

328-2010-07

MAJORER L'AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE L'ÂGE D'OR « LES INTREPIDES DE CHIBOUGAMAU » POUR DÉFRAYER LE COÛT DU LOYER.

CONSIDÉRANT QUE le club de l'âge d'or « *Les intrépides de Chibougamau* » doit renouveler le bail de location pour les locaux avec le Club de golf de Chibougamau-Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le coût du loyer a considérablement augmenté;

CONSIDÉRANT QUE le club de l'âge d'or « *Les intrépides de Chibougamau* » a conclu une nouvelle entente avec le Club de golf de Chibougamau-Chapais inc. pour une période de six (6) ans;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière à la municipalité afin de couvrir une partie de l'augmentation des coûts du loyer;

CONSIDÉRANT QUE monsieur **Jerry Poirier** et madame **Manon Cyr** ont participé aux différentes rencontres avec cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été traité lors du comité plénier du 14 juin 2010;

EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
 APPUYÉ PAR Serge Drolet
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau majore l'aide financière de **1 000 \$** par mois au club de l'âge d'or « *Les intrépides de Chibougamau* » afin de défrayer une partie du loyer, et ce, à compter du mois de septembre 2010 jusqu'au 31 août 2016.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-957.

Certificat de crédits numéro *124*

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

329-2010-07

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE CHIBOUGAMAU INC. DANS LE CADRE DU TOURNOI DE PÊCHE RÉJEAN DION.

CONSIDÉRANT QUE l'Association chasse et pêche de Chibougamau inc. a fait parvenir une lettre à la municipalité relativement à une demande d'aide financière dans le cadre du « *Tournoi de pêche Réjean Dion* »;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulera du 30 juillet au 1^{er} août 2010;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 12 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau autorise une aide financière d'une somme de **500 \$**, à l'Association chasse et pêche de Chibougamau inc. dans le cadre du « *Tournoi de pêche Réjean Dion* ».

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Certificat de crédits numéro *125*

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

330-2010-07

APPUI POUR LE MÉMOIRE DE LA CRÉBJ CONCERNANT PROJET DE LOI 79 MODIFIANT LA LOI SUR LES MINES.

CONSIDÉRANT QUE le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, monsieur **Serge Simard** déposait le 2 décembre 2009, à l'Assemblée nationale le projet de loi 79, Loi modifiant la Loi sur les mines;

CONSIDÉRANT QUE le ministre annonçait la tenue de consultations générales sur le projet de loi 79 le 17 mars dernier et dont les auditions débutaient le 12 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) a formé un comité de rédaction et déposé un mémoire dans le cadre de ces consultations générales;

CONSIDÉRANT l'importance de l'industrie minière dans la base économique de la région de la Jamésie actuelle et future;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux qui seront débattus lors des auditions à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉBJ présentera son mémoire en commission parlementaire en août 2010;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du mémoire et en ont discuté lors du comité plénier du 12 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau appui le mémoire de la Conférence régionale des élus de la Baie-James à être présenté dans le cadre des consultations générales sur le projet de Loi 79, modifiant la Loi sur les mines.

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

331-2010-07

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU « JAMBOREE VTT ».

CONSIDÉRANT QUE du 1^{er} au 4 juillet 2010 avait lieu le « Jamboree VTT » à Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a attiré plus de cent quatre-vingts (180) visiteurs de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le jamboree a permis aux amateurs de véhicules tout-terrains (VTT) de découvrir la région;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau félicite les organisateurs du « Jamboree VTT » pour la qualité des randonnées thématiques organisées et pour avoir fourni l'occasion de faire découvrir les villes et communautés environnantes aux participants des diverses régions du Québec.

Dossier administratif (MAIRIE)

332-2010-07

ADOPTÉE

PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU AU 7^e TOURNOI DE GOLF DE LA NATION CRIE DE MISTISSINI.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a reçu une invitation pour participer à la 7^e édition du « Tournoi de golf annuel de la Nation crie de Mistissini » qui aura lieu le 22 juillet 2010 au Club de golf de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 12 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la participation de la Ville de Chibougamau à la 7^e édition du « *Tournoi de golf annuel de la Nation crie de Mistissini* » qui aura lieu le 22 juillet 2010 au Club de golf de Chibougamau à titre de commanditaire « Or » pour une somme de **1 000 \$**.

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE prélever cette somme à même le poste budgétaire numéro 02-110-03-315.

Certificat de crédits numéro *126*

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

333-2010-07

PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU À LA 2^e ÉDITION DU « FESTIVAL DU BLEUET D'OUJÉ-BOUGOUMOU ».

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a reçu une invitation à participer à la 2^e édition du « *Festival du bleuét d'Oujé-Bougoumou* » qui se déroulera du 12 au 15 août 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud

APPUYÉ PAR René Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la participation de la Ville de Chibougamau à la 2^e édition du « *Festival du bleuét d'Oujé-Bougoumou* » qui aura lieu du 12 au 15 août 2010 pour une somme de **250 \$**.

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE prélever cette somme à même le poste budgétaire numéro 02-110-03-315.

Certificat de crédits numéro *127*

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

334-2010-07

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 287-2010-06.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 287-2010-06 pour l'achat d'un espace publicitaire sur la prochaine carte des sentiers de motoneiges de la Baie-James et Eeyou Istchee 2010-2011 pour une somme de **590 \$**;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette résolution afin d'avoir la carte de Chibougamau avec les sentiers;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de cet espace pour cette carte coûte **1 200 \$**;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier

APPUYÉ PAR René Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau modifie la résolution 287-2010-06 afin d'avoir la carte municipale des sentiers locaux sur la carte des sentiers de motoneiges de la Baie-James et Eeyou Istchee 2010-2011 pour une somme de **1 200 \$** plus taxes.

Le solde de **610 \$** plus taxes sera payable à même le poste budgétaire 02-110-00-341.

Certificat de crédits numéro **128**

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

335-2010-07

AJOUT À LA RÉOLUTION 359-2009-12 POUR LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU, CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ORGANISMES MUNICIPAUX OU AUTRES.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a nommé des membres du conseil sur différents comités et commissions de la Ville de Chibougamau, conseil d'administration d'organismes municipaux ou autres par la résolution numéro 359-2009-12;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des membres du conseil municipal pour siéger sur le conseil d'administration des organismes suivants, soient : « *La Société d'histoire régionale de Chibougamau inc.* » et le club de l'âge d'or « *Les intrépides de Chibougamau* »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet

APPUYÉ PAR René Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE nommer les personnes suivantes sur les différents comités et commission de la Ville de Chibougamau, conseil d'administration d'organismes municipaux ou autres.

Ø Société d'histoire régionale de Chibougamau inc. : Monsieur **Réjean Girard**;

Ø Club d'âge d'or « *Les intrépides de Chibougamau* » : Monsieur **Jerry Poirier**.

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

336-2010-07

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (M.T.Q.) POUR PAVER LES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE 167, DU KILOMÈTRE 219 AU KILOMÈTRE 227.

CONSIDÉRANT la rencontre avec le ministère des Transports (M.T.Q.) en présence de monsieur **Donald Turgeon**, directeur territorial au Saguenay Lac-St-Jean-Chibougamau, madame **Manon Cyr**, mairesse et monsieur **Luc Mongeau**, directeur général;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, une discussion a été tenue sur le pavage de la route 167, du kilomètre 219 (Lac-aux-Dorés) jusqu'à la sortie de Chibougamau, et ce, d'ici deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE sur ce tronçon de route régionale, il y a plusieurs résidences et en plus, trois (3) secteurs de villégiature, ce qui apporte une circulation de cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE la route régionale 167 est principalement la seule voie d'accès à Chibougamau, ce qui occasionne beaucoup de transport par des véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE les accotements de ce secteur ne sont pas pavés jusqu'au kilomètre 228 (Pétroles M.J.);

CONSIDÉRANT QUE sans le pavage des accotements, la sécurité des cyclistes est compromise;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995, année de l'entrée en vigueur de la *Politique sur le vélo* (mise à jour en 2008), Transports Québec a fait une priorité de l'asphaltage de l'accotement des routes fréquentées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau n'a jamais reçu d'aide financière pour des voies cyclables (route verte);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec réalise actuellement le pavage de certaines parties de la route 113, soit entre Chibougamau et Chapais;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau demande au ministère des Transports (M.T.Q.) de paver les accotements d'une largeur de 1,5 mètre de chaque côté de la route régionale 167, soit du kilomètre 219 (Lac-aux-Dorés) jusqu'au kilomètre 227 (Pétroles M.J.) lors des travaux de pavage qui se feront d'ici deux (2) ans, et ce, afin d'améliorer la sécurité des cyclistes.

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

337-2010-07

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (M.T.Q.) D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DE LA ROUTE RÉGIONALE 167 SUD.

CONSIDÉRANT QUE le camping et les bureaux d'Hydro-Québec sont situés au kilomètre 228 de la route régionale 167, ce qui apporte des mouvements de circulation compromettant la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'à cet endroit, les dépassements sont permis et que la limite de vitesse est de 90 km/heure;

CONSIDÉRANT QUE des accidents à cet endroit se sont produits;

CONSIDÉRANT QUE FaunENord, locataire du camping, ainsi que les citoyens ont demandé au ministère des Transports d'améliorer la sécurité;

CONSIDÉRANT le développement et les investissements dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet

APPUYÉ PAR René Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau demande au ministère des Transports (M.T.Q.) de modifier la signalisation de la route régionale 167 afin d'interdire les dépassements (lignes doubles) et d'abaisser la limite de vitesse à 70 km/heure, du chemin Campbell jusqu'à l'entrée de la ville, et ce, dans le but d'améliorer la sécurité.

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

DÉPÔT FAB ET COMPTES PAYÉS.

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, les comptes payés - Fonds de roulement pour la période du 16 juin 2010 au 13 juillet 2010, la somme de **7 186,94 \$**, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT DES COMPTES PAYÉS - FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE (F.A.B.).

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, les comptes payés - Fonds d'administration budgétaire (F.A.B.) pour la période du 16 juin 2010 au 13 juillet 2010, la somme de **949 109,85 \$**, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMPTE SALAIRE.

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport du compte salaire pour la période du 23 juin 2010 au 15 juillet 2010, pour les paies numéro 24 à 27 pour les syndiqués, les paies numéro 25 à 28 pour les cadres et la paie pour le mois de juin 2010 pour les membres du conseil, la somme de **280 719,00 \$**, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT DU RAPPORT DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE.

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport du temps supplémentaire en date du 2 juillet 2010, pour les paies numéro 24 à 27, la somme de **2 246,93 \$**, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport de la délégation de pouvoir pour la période du 15 juin 2010 au 12 juillet 2010, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et le règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT SURPLUS NON-AFFECTÉ ET RÉSERVE.

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du conseil et de la population, le rapport du surplus non affecté et réserve en date du 19 juillet 2010, tel que décrit ci-après :

Réserves 2010					
	solde 31 déc. 2009	affectation budget 2009	affectation Activ. Inves.	affectation Activ. Financ.	solde 2009
surplus acc. Non affecté 59-110-00-001	894 867.82 \$		23-710 S.A.N.A.	03	
surplus accumulé non affecté (59-110-00-001)					
Affecté à l'exercice suivant		- \$			
RÉAF. Projets		- \$			894 867.82 \$
SURPLUS ANNÉE EN COURS	2 322 266.45 \$				3 217 134.27 \$
Réserve Eastmain	(807 235.97) \$	1 515 030.48 \$			2 409 898.30 \$

Relation politique avec les villes avoisinantes	<i>m.b. 012-2009-1</i>	(25 000.00 \$)	2 384 898.30 \$
M. à j. logiciel Cour municipale	<i>m.b. 001-2010</i>	(3 178.00 \$)	2 381 720.30 \$
Assurances générales à payer portion 2011	<i>m.b. 001-2010</i>	(41 180.63 \$)	2 340 539.67 \$
Subvention supplémentaire au Rallye	<i>m.b. 001-2010</i>	(3 500.00 \$)	2 337 039.67 \$
Mt-Chalco déficit 2008 et immo.	<i>m.b. 001-2010</i>	(100 424.00 \$)	2 236 615.67 \$
Subv. Suppl. aréna (plafond intérieur)	<i>m.b.001-2010</i>	(15 000.00 \$)	2 221 615.67 \$
Réserve prochaines élections	<i>m.b.002-2010</i>	(12 500.00 \$)	2 209 115.67 \$
Projet d'entretien majeur	<i>m.b. 002-2010</i>	(401 122.00 \$)	1 807 993.67 \$
Affichage poste Directeur du Service des travaux publics	<i>m.b. 002-2010</i>	(7 000.00 \$)	1 800 993.67 \$
Étudiants kiosque touristique	<i>m.b. 002-2010</i>	(15 000.00 \$)	1 785 993.67 \$
Protection civile	<i>m.b.002-2010</i>	(2 075.00 \$)	1 783 918.67 \$
Frais de Fiducie Desjardins pour LET	<i>m.b. 002-2010</i>	(4 316.00 \$)	1 779 602.67 \$
Subv. Pacte rural 02.690.02.959 : 45,000 + 01,381.65 : 40174.51	<i>m.b. 002-2010</i>	(85 175.00 \$)	1 694 427.67 \$
Budget suppl. pour subv. aux organismes	<i>m.b. 002-2010</i>	(5 000.00 \$)	1 689 427.67 \$
310-13 décoration festival en août		(2 157.50 \$)	1 687 270.17 \$
510-19 Réaménagement espace de travail	<i>m.b. 003-2010</i>	(6 473.00 \$)	1 680 797.17 \$
Publicité kiosque touristique	<i>m.b. 003-2010</i>	(3 237.00 \$)	1 677 560.17 \$
RCGT H.P. pr récup. Tvq piscine	<i>m.b. 004-2010</i>	(22 588.09 \$)	1 654 972.08 \$
Budget suppl. pour subv. aux organismes	<i>m.b. 004-2010</i>	(5 000.00 \$)	1 649 972.08 \$
310-17 Plan d'intervention pr eau potable	<i>m.b.004-2010</i>	(2 682.87 \$)	1 647 289.21 \$
310-01 Patinoire extérieure	<i>m.b. 004-2010</i>	(53 937.50 \$)	1 593 351.71 \$
Hon. Prof. RCGT Société de gestion		(8 306.38 \$)	1 585 045.33 \$
310.01 Patinoire extérieure subvention reçue		41 475.54 \$	1 626 520.87 \$
310-02 Pavillon multif. Parc Obalski	<i>m.b. 005-2010</i>	(213 929.00 \$)	1 412 591.87 \$
510-20 Plan stratégique (du 310-13 F.I.É.)	<i>m.b. 005-2010</i>	(26 213.63 \$)	1 386 378.25 \$
310-13 F.I.É.-Stavibel pour auditorium	<i>m.b. 005-2010</i>	(23 732.50 \$)	1 362 645.75 \$
310-02 Pavillon multif. Parc Obalski en attente du règl.	<i>m. b. 006-2010</i>	(30 000.00 \$)	1 332 645.75 \$
Budget suppl. pour subv. aux organismes	<i>m. b. 006-2010</i>	(10 000.00 \$)	1 322 645.75 \$
310-13 F.I.É. – Stavibel pour évaluer système de son	<i>m. b. 006-2010</i>	(4 045.31 \$)	1 318 600.43 \$
Subv. addit. Club de l'âge d'or (du 310-13 F.I.É.)	<i>m. b. 007-2010</i>	(4 000.00 \$)	1 314 600.43 \$
510-21 Aménagement pergola (bassin rétention)	<i>m. b. 007-2010</i>	(4 315.00 \$)	1 310 285.43 \$
510-22 FaunENord sensibilisation des rives	<i>m. b. 007-2010</i>	(4 681.78 \$)	1 305 603.66 \$
Carte des sentiers de motoneige (du 310-13 F.I.É.)	<i>m. b. 007-2010</i>	(658.04 \$)	1 304 945.62 \$
Total surplus acc. Non affecté		2 409 898.30 \$	(289 009.14 \$) (815 943.54 \$) 1 304 945.62 \$

Réserves 2010

Surplus accumulé affecté-

23.810 S.A.A.

RÉSERVE - Variation d'inventaire	50 000.00 \$			50 000.00 \$
Réserve - foncière	392.34 \$			392.34 \$
Réserve - site d'enfouis. sanitaire	19 763.83 \$			19 763.83 \$
Réserve - M.B.J. Eastmain - 1		23.810 S.A.A.		
Solde reporté	577 409.33 \$			
Fin d'année 2009 Conseil de février	668 624.67 \$			
Transf. Règlement Usine eau potable		<i>m.b. 003-2010</i>	(1 049 878.00 \$)	-\$
310-03 Dév. domiciliaire quartier du golf		<i>m.b. 004-2010</i>	(196 156.00 \$)	\$
Réserve - M.B.J. Eastmain 1A Rupert				
Solde reporté	24 887.37 \$			
Récupération de taxes piscine RCGT	121 037.01 \$			
Fin d'année 2009 Conseil de février	138 611.30 \$			
Diminuer R.001-2009 LET		<i>m.b. 002-2010</i>	500 000.00 \$	
310-03 Dév. Domiciliaire quartier du golf		<i>m.b. 004-2010</i>	(127 469.00 \$)	
310-16 Compacteur à déchet LET		<i>m.b. 004-2010</i>	(210 356.25 \$)	
310-16 Station robotisée		<i>m.b. 005-2010</i>	(29 922.37 \$)	
310-16 Véhicule tout terrain		<i>m. b. 006-2010</i>	(15 909.41 \$)	
Équipement à venir pour le LET			(243 811.98 \$)	
				157 066.68 \$
Réserve – Élections 2010				
Conseil de fév. 50 000 \$/4 ans:				12 500.00 \$
				12 500.00 \$
Réserve – MBJ fonds de développement régional		-\$		-\$
Fin d'année 2009	187 055.00 \$			187 055.00 \$
Réserve – Éclairage Mt-Chalco		-\$		-\$
Fin d'année 2009	25 000.00 \$			25 000.00 \$
Réserve – 308-21 Agr. du LES en LET				
Dépenses 2010 à venir	26 159.11 \$		(26 159.11 \$)	
				-\$
Politique familiale				
Fin d'année 2009	5 000.00 \$			5 000.00 \$
Carrières et sablières				
Fin d'année 2009	9 788.97 \$			
Affectation 2010 revenus 01.243.00.001				1 426.97 \$
				11 215.94 \$

TOTAL SURPLUS ACC. AFFECTÉ	1 853 728.93 \$	- \$ (1 399 662.11 \$)	13 926.97 \$	467 993.79 \$
GRAND TOTAL DES SURPLUS				1 773 597.45 \$

Réserves 2010

Revenus – M.B.J. Eastmain-1	Année 2010	23-610 T.E.A.F.	
Revenus d'intérêts Es#3 #01.261.00.002			11 038.63 \$
Redistribution Eastmain 1			323 593.76 \$
			334 632.39 \$
Revenus – M.B.J. Eastmain 1 A Rupert	Année 2010		
Redistribution Eastmain 1 A Rupert			1 070 472.30 \$
Trans. 310-08 Usine eau potable R.002-2010		(825 688.00 \$)	
			244 784.30 \$
Revenus – M.B.J. Eastmain Fonds de dév. Régional	Année 2010		
			- \$
		GRAND TOTAL	579 416.69 \$

338-2010-07

MODIFICATION BUDGÉTAIRE NUMÉRO 007-2010.

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
 APPUYÉ PAR Jerry Poirier
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la modification budgétaire numéro **007-2010** préparée par Madame **Marielle Girard**, assistante trésorière, en date du 14 juillet 2010.

Modification budgétaire 007-2010

Numéro MODIF.	POSTE DE GRAND LIVRE	DESCRIPTION	DT		REMARQUE
				CT	
02.110.00.957		Club de l'âge d'or	4 000.00 \$		F.I.É.
03.410.00.092		Surplus aff. – Club de l'âge d'or		4 000.00 \$	Subv. addit. Âge d'or
02.510.21.649		Aménagement pergola	4 315.00 \$		Pergola au bassin
03.410.00.064		Surplus aff. – Projet d'ent. majeurs		4 315.00 \$	de rétention d'eau
02.510.22.411		Sensibilisation des rives	4 682.00 \$		FaunENord
03.410.00.064		Surplus aff. – Projet d'ent. majeurs		4 682.00 \$	sensib. des rives
03.310.00.092		T.E.A.I. Usine eau potable	825 688.00 \$		Revenus Eastmain
23.710.00.011		S.A.N.A. 310.08 Usine eau potable		825 688.00 \$	diminuer R.002-2010
02.110.00.341		Publicité	658.00 \$		F.I.É. Carte des
03.410.00.093		Surplus aff. – Carte sentier de motoneige		658.00 \$	sentiers de motoneige
GRAND TOTAL			839 342.81 \$	839 342.81 \$	

Certificat de crédits numéro 129

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

DÉPÔT DU 2^e RAPPORT TRIMESTRIEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2010 AU 30 JUIN 2010.

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'intention des membres du Conseil et de la population, le deuxième (2^e) rapport trimestriel de l'état des revenus et des dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice jusqu'au 30 juin 2010, tel que prescrit par la Loi, décrit ci-après :

Rapport trimestriel pour la période du <u>1^{er} janvier 2010</u> au <u>30 juin 2010</u>					
			31 mars 2010	30 juin 2010	
Les revenus budgétés et révisés 30/06/2010			14 310 285 \$	14 350 008 \$	
	les réserves affectées au 30/06/2010				
	les surplus affectés au 30/06/2010		717 681 \$	789 791 \$	
	Total		15 027 966 \$	15 139 799 \$	
Les dépenses budgétées et révisées 30/06/2010			11 497 523 \$	11 609 316 \$	
	le remboursement en capital		1 502 233 \$	1 502 233 \$	
	Fonds réservés : fonds de roulement		125 000 \$	125 000 \$	
	Fonds réservés : parc Obalski		370 \$	410 \$	
	Fonds réservés : carrières et sablières		6 427 \$	6 427 \$	
	Trans. à l'état des act. d'investiss.		1 896 413 \$	1 896 413 \$	
	Total		15 027 966 \$	15 139 799 \$	
Démontrant ainsi un équilibre budgétaire			- \$	- \$	

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

339-2010-07

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'ANNÉE 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver les états financiers 2009 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau (O.M.H.), démontrant des revenus de l'ordre de **780 992 \$**, des dépenses de l'ordre de **2 393 099 \$** pour un déficit avant capitalisation de **1 612 107 \$** et un déficit après capitalisation de **820 259 \$** soit une contribution financière de **82 025 \$** ce qui représente **10%** du déficit après capitalisation.

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

340-2010-07

ACCEPTATION DES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT POUR LE REGROUPEMENT DU LAC ST-JEAN/ BAS-ST-LAURENT/ GASPÉSIE ET CÔTE-NORD POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AOÛT 2010 AU 31 JUILLET 2011.

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution de notre utilisation de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'administration (13,7 %) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

CONSIDÉRANT QUE SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2010 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la troisième année de contrat de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier

APPUYÉ PAR Serge Drolet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, pour la période du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA inc.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur **Richard Paquin** du Groupe Financier AGA inc.

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

341-2010-07

RÉDUCTION DU MONTANT DE L'EMPRUNT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 001-2009 - CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE.

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 001-2009 de la Ville de Chibougamau en date du 6 mai 2009, décrétant un emprunt de **3 660 388 \$**;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 001-2009 a été modifié à deux reprises pour affecter une somme de **2 000 000 \$** à même le fonds général;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 001-2009 a été modifié au mois de février 2010 pour réduire le montant de la dépense à **4 843 888 \$**;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud

APPUYÉ PAR Jerry Poirier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le montant de la dépense du règlement numéro 001-2009 soit réduit de **4 843 888 \$** à **4 802 219 \$**;

QUE l'emprunt soit réduit du même montant; soit **41 669 \$** pour un emprunt de **1 502 219 \$**;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

342-2010-07

ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS ENTRE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET LA MUNICIPALITÉ DE CHIBOUGAMAU.

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Chibougamau, il est nécessaire pour la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société »), de communiquer certains renseignements à la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24,2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la Ville de Chibougamau de communiquer certains renseignements à la Société;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2,1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet

APPUYÉ PAR René Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Chibougamau autorise monsieur **Mario Asselin**, greffier, directeur Service d'urbanisme & Cour municipale et greffe, et madame **Nathalie Vallières**, greffière de la Cour municipale, pour et au nom de la Ville de Chibougamau, à signer l'entente administrative concernant la communication de renseignements entre la Société et la Ville de Chibougamau.

QUE la Ville de Chibougamau désigne pour l'application de l'entente:

- monsieur **Mario Asselin**, coordonnateur de l'entente;
- madame **Nathalie Vallières**, responsable de la désignation des personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par la Société. Elle pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autres personnes qu'elle est chargée d'identifier.

QUE madame **Nathalie Vallières**, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, est elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, est autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Dossier administratif (GREFFE)

ADOPTÉE

343-2010-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 002-2010-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 002-2010 (RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT AU MONTANT DE 7 244 844,00 \$ POUR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU DE CHIBOUGAMAU POUR UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 8 294 722,00 \$) AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 897 775 \$ ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 072 087 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR

René Bouchard

APPUYÉ PAR

Serge Drolet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'

Lecture faite.

Dossier administratif (GREFFE) Règlement numéro 002-2010-01

ADOPTÉE

344-2010-07

AUTORISER L'ACHAT DES BANDES DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé le Projet 310-01 – Patinoire extérieure quatre-saisons;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été invités à soumissionner pour l'achat des bandes de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une offre, soient :

- Distribution Sports loisirs : 35 326,62 \$ avant taxes;
- Sports-Inter : 32 895,00 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud

APPUYÉ PAR Jerry Poirier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'achat des bandes de patinoires auprès de Sports-Inter pour une somme de **32 895,00 \$** avant taxes.

QUE la facture soit répartie comme suit : une somme de **20 000,00 \$** avant taxes, payable à même le fonds de roulement pour un terme de quatre (4) ans et une somme de **12 895,00 \$** avant taxes sera payé à même le fonds général.

Certificat de crédits numéro *130*

Dossier administratif (LOISIRS)

ADOPTÉE

345-2010-07

NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la nomination de madame Josée Tremblay au poste de secrétaire du Service du greffe par la résolution *171-2010-04*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a procédé à l'ouverture du poste de secrétaire du Service de sécurité incendie par la résolution numéro *173-2010-04*;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a reçu une (*1*) candidature pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le poste est attribué à la personne ayant le plus d'ancienneté à la condition qu'elle puisse satisfaire aux exigences normales de la tâche;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet

APPUYÉ PAR René Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de monsieur **Luc Mongeau**, directeur général, le conseil de la Ville de Chibougamau nomme madame **Johanne Paradis** à titre de secrétaire du Service de

sécurité incendie, pour un horaire de dix-sept heures et demie (17,5) par semaine, au taux horaire de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 12 juillet 2010.

Dossier administratif (RESSOURCES HUMAINES)

ADOPTÉE

346-2010-07

OUVERTURE D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE DU SERVICE D'URBANISME.

CONSIDÉRANT la nomination de madame **Johanne Paradis** à titre de secrétaire du Service de sécurité incendie par la résolution numéro 345-2010-07;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau doit procéder à l'ouverture d'un poste de secrétaire du Service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le poste sera affiché dans les trente (30) jours selon l'article 5.10 de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de monsieur **Luc Mongeau**, directeur général, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise l'ouverture du poste de secrétaire du Service d'urbanisme pour un horaire de dix-sept heures et demie (17,5) par semaine, au taux horaire de la convention collective.

Dossier administratif (RESSOURCES HUMAINES)

ADOPTÉ

347-2010-07

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE (P.C.P.C.) » POUR LE REMPLACEMENT DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION.

CONSIDÉRANT QUE les pinces de désincarcération ont atteint l'âge de vingt-deux (22) ans;

CONSIDÉRANT QUE leurs remplacements ont été prévus en 2011;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 013-89-01 autorisait la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Chibougamau et le Club Lions de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente demandait à la Ville de Chibougamau de garder et de maintenir en bonne condition les équipements remis par don;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ce type d'équipement est admissible à une aide financière dans le cadre du « *Programme conjoint de protection civile (PCPC)* »;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être présenté au ministère de la Sécurité publique avant le 1^{er} novembre 2010 pour être admissible en 2011.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser monsieur **Luc Paquette**, directeur du Service de sécurité incendie, à présenter une demande d'aide financière pour le remplacement des pinces de désincarcération dans le cadre du « *Programme conjoint de protection civile* » au ministère de la Sécurité publique.

Dossier administratif (SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE)

ADOPTÉ

348-2010-07

AUTORISER L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE - PROJET 310-07.

CONSIDÉRANT que la résolution 264-2010-05 le conseil de la Ville de Chibougamau autorisait d'aller en appel d'offres pour l'achat d'une camionnette, projet 310-07;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 30 juin 2010, à 15 h;

CONSIDÉRANT les prix des fournisseurs et la conformité des soumissions;

FOURNISSEURS	PRIX
Chibougamau Automobile, Chibougamau	26,977.12 \$
Alma Ford, Alma	28,839.56 \$

EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau autorise l'achat d'une camionnette, projet 310-07, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit Chibougamau Automobile.

Le tout pour une somme de **26 977,12 \$**, avant taxes, payable à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de six (6) ans.

Certificat de crédit numéro *131*

Dossier administratif (TRAVAUX PUBLICS) numéro 71110200-00026

ADOPTÉE

349-2010-07

AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE PERGOLA - PROJET 510-21.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Chibougamau a retenu la réalisation du projet d'entretien majeur, aménagement d'une pergola - projet 510-21.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau décrète la réalisation du projet d'entretien majeur numéro 510-21, pour une somme maximum de **4 000,00 \$** plus taxes, et autorise monsieur **Mario Simard**, directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à procéder aux travaux.

Le tout payable à même le fonds d'administration budgétaire – Projet 510-21

Certificat de crédit numéro *132*

Dossier administratif (TRAVAUX PUBLICS)

ADOPTÉE

350-2010-07

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-005-2010 - LOT 3 867 450
(525-529, 1^e RUE).**

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la marge avant du bâtiment tri familial isolé qui est de 5,85 mètres au lieu de 8 mètres et la marge latérale qui est de 0,47 mètre au lieu de 4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est jugée majeure par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 15 juin 2010 pour traiter ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la Ville de Chibougamau n'accorde pas la demande de dérogation CCU-005-2010, située au 525-529, 1^e Rue à Chibougamau, lot 3 867 450 du cadastre officiel du Québec.

Dossier administratif (URBANISME) numéro *73130100-00461*

ADOPTÉE

351-2010-07

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-006-2010 - LOT 3 867 161
(433, 2^e RUE).**

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la marge latérale du bâtiment principal qui est de 1,29 mètre au lieu de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est jugée majeure par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 15 juin 2010 pour traiter ce dossier;

EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la Ville de Chibougamau n'accorde pas la demande de dérogation CCU-006-2010, située au 433, 2^e Rue à Chibougamau, lot 3 867 161 du cadastre officiel du Québec.

Dossier administratif (URBANISME) numéro 73130100-00462

ADOPTÉE

352-2010-07

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-007-2010 - LOT 3 866 360 (1651, RUE SAINT-JACQUES).

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la marge arrière du bâtiment secondaire qui est de 42 centimètres au lieu de 60 centimètres et la distance libre entre le bâtiment secondaire et le bâtiment principale qui est de 1,35 mètre au lieu de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les dérogations sont jugées majeures par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 15 juin 2010 pour traiter ce dossier;

EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la Ville de Chibougamau n'accorde pas la demande de dérogation CCU-007-2010, située au 1651, rue St-Jacques à Chibougamau, lot 3 866 360 du cadastre officiel du Québec.

Dossier administratif (URBANISME) dossier 73130100-00463

ADOPTÉE

353-2010-07

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-008-2010 - LOT 36-669 BLOC 36 (2069, RUE LAROSE).

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la marge latérale du bâtiment principal qui est de 1,86 mètre au lieu de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QU' un permis a été émis pour la construction du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est jugée mineure par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne semble causer aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 15 juin 2010 pour traiter ce dossier;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud

APPUYÉ PAR Serge Drolet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la Ville de Chibougamau accorde la demande de dérogation CCU-008-2010, située au 2069, rue Larose à Chibougamau, lot 36-669 du bloc 36 du canton McKenzie, de façon à ramener la marge latérale du bâtiment principal à 1,86 mètre au lieu de 2 mètres.

Dossier administratif (URBANISME) numéro 73130100-00464

ADOPTÉE

354-2010-07

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-009-2010 - LOT 36-735 BLOC 36 (303, CHRISTOPHE-COLOMB).

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la marge latérale du bâtiment principale qui est de 1,88 mètre au lieu de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QU' un permis a été émis pour la construction du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est jugée mineure par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne semble causer aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 15 juin 2010 pour traiter ce dossier;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard

APPUYÉ PAR Jerry Poirier

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la Ville de Chibougamau accorde la demande de dérogation CCU-009-2010, située au 303, rue Christophe-Colomb à Chibougamau, lot 36-735 du bloc 36, canton McKenzie, de façon à ramener la marge latérale du bâtiment principal à 1,88 mètre au lieu de 2 mètres.

Dossier administratif (URBANISME) numéro 73130100-00465

ADOPTÉE

355-2010-07

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-010-2010 - LOT 3 867 542
(436, RUE NORMAND).**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sont présents pour expliquer leur demande;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent agrandir leur résidence en fonction de la proportion de la façade pour éviter de nuire au visuel architectural du bâtiment et ne pas dégrader la vue de leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la marge avant du bâtiment principal qui serait de 5,33 mètres au lieu de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le côté latéral de ce bâtiment donne sur la cour arrière du voisin (coin de rue);

CONSIDÉRANT QUE le salon et la cuisine de l'autre voisin donnent sur le côté opposé à l'agrandissement projeté ne nuirait pas à l'aspect visuel;

CONSIDÉRANT QUE le design proposé est proportionnel et tient compte de la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est jugée mineure par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 15 juin 2010 pour traiter ce dossier;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise la demande de dérogation CCU-010-2010, située au 436, rue Normand à Chibougamau, lot 3 867 542 du cadastre officiel du Québec, de façon à ramener la marge avant du bâtiment principal à 5,33 mètres au lieu de 6 mètres.

Dossier administratif (URBANISME) numéro 73130100-00466

ADOPTÉE

356-2010-07

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-011-2010 - LOT 3 867 079
(124, 4^e AVENUE).**

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la marge avant du bâtiment principal qui est de 7,28 mètres au lieu de 8 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une construction neuve;

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité de respecter les normes en réduisant la largeur de l'agrandissement projeté;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 15 juin 2010 pour traiter ce dossier;

EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE suite à des informations complémentaires, le conseil de la Ville de Chibougamau accorde la demande de dérogation CCU-011-2010, située au 124, 4^e Avenue à Chibougamau, lot 3 867 079 du cadastre officiel du Québec.

Dossier administratif (URBANISME) numéro 73130100-00467

ADOPTÉE

357-2010-07

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-012-2010 - LOT U-3 PARTIE (846, ROUTE 167 SUD).

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire est présente pour expliquer la demande;

CONSIDÉRANT QUE la diminution de la façade de l'un de leur terrain, donc l'agrandissement de la façade de leur résidence, a pour but de rénover le bâtiment en respectant la marge latérale exigée pour un agrandissement du bâtiment principal dans une zone de villégiature;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de dérogation au règlement de lotissement et que la diminution du lot ne rend pas la superficie illégale de ce lot qui serait de 7 950 m², alors que la norme minimale exigée est de 4 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la largeur de la façade d'un lot qui serait de 42,5 mètres au lieu de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation de la façade est jugée mineure par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale des deux terrains est respectée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 15 juin 2010 pour traiter ce dossier;

EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la Ville de Chibougamau accorde la présente demande de dérogation CCU-012-2010, située au 846, Route 167 Sud à Chibougamau, lot U-3 partie, du canton Obalski, de façon à ramener la largeur de la façade du lot à 42,5 mètres au lieu de 50 mètres.

Dossier administratif (URBANISME) numéro 73130100-00468

ADOPTÉE

358-2010-07

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 269-2010-05.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 269-2010-05, vente de terrain – lot 3 866 435 (188, rue Joe-Mann), citait que les acquéreurs étaient messieurs **Johathan Ross** et **Ovide Ross**;

CONSIDÉRANT QUE monsieur **Ovide Ross** a renoncé à acquérir l'immeuble sis au 188, rue Joe-Mann à Chibougamau, et ce, au profit de madame **Sandra Ross**;

CONSIDÉRANT QUE monsieur **Ovide Ross** a dument signé le désistement devant **Me Suzanne Truchon**, notaire;

CONSIDÉRANT QUE Me Suzanne Truchon, notaire, modifiera l'acte de vente en conséquence;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier

APPUYÉ PAR Serge Drolet

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

DE modifier la résolution 269-2010-05 afin que le nom de l'acquéreur soit madame **Sandra Ross**.

IL EST DE PLUS RÉSOLU D'autoriser madame **Manon Cyr**, mairesse, ou monsieur **Serge Drolet**, maire suppléant, et monsieur **Mario Asselin**, greffier ou madame **Pascale Vézina**, greffière adjointe, à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

Dossier administratif (URBANISME) numéro 20130201-00159

ADOPTÉE

359-2010-07

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 270-2010-05.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 270-2010-05, vente de terrain – lot 3 866 436 (184, rue Joe-Mann), citait que les acquéreurs étaient messieurs **Johathan Ross** et **Ovide Ross**;

CONSIDÉRANT QUE monsieur **Ovide Ross** a renoncé à acquérir l'immeuble sis au 184, rue Joe-Mann à Chibougamau, et ce, au profit de monsieur **Jonathan Ross**;

CONSIDÉRANT QUE monsieur **Ovide Ross** a dument signé le désistement devant **Me Suzanne Truchon**, notaire;

CONSIDÉRANT QUE Me Suzanne Truchon, notaire, modifiera l'acte de vente en conséquence;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

DE modifier la résolution 270-2010-05 afin que le nom de l'acquéreur soit monsieur **Jonathan Ross**.

IL EST DE PLUS RÉSOLU D'autoriser madame **Manon Cyr**, mairesse, ou monsieur **Serge Drolet**, maire suppléant, et monsieur **Mario Asselin**, greffier ou madame **Pascale Vézina**, greffière adjointe, à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

Dossier administratif (URBANISME) numéro 20130201-00160

ADOPTÉE

360-2010-07

PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES RIVERAINS - PHASE I.

CONSIDÉRANT QUE FaunENord désire réaliser un projet de sensibilisation qui portera sur l'aménagement des rives habitées, phase I;

CONSIDÉRANT QUE la conservation du milieu riverain est essentielle pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à faire l'évaluation des terrains aménagés en bordure des plans d'eau à partir de critères découlant de la « *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)* »;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont les suivants :

1. Identifier les problématiques locales et régionales;
2. sensibiliser les riverains et la population à l'importance de la végétation riveraine indigène et de sa biodiversité pour la santé des lacs et cours d'eau;
3. influencer les riverains à laisser la plus grande partie des rives dans leur état naturel;
4. encourager les riverains à stabiliser la rive qui a subi de l'érosion et à revitaliser des segments de rives dénudées ou qui ont été artificiellement modifiées dans le passé;
5. prévenir la dégradation de nos cours d'eau;
6. encourager les municipalités à faire respecter les règlements et leur donner des outils nécessaires pour bien informer les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra la production d'un dépliant qui inclura des informations pour la population et orientera les citoyens vers les autorités pouvant les informer sur les lois et règlements concernant les rives;

EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE sur recommandation de monsieur **Mario Asselin**, directeur des Services urbanisme, greffe et Cour municipale, la Ville de Chibougamau mandate l'organisme FauENNord pour la réalisation du « *Programme de sensibilisation des riverains* » pour une somme de **4 340,00 \$** avant taxes.

Le tout payable à même le fonds général, projet numéro 510-22.

Certificat de crédits numéro 133

Dossier administratif (URBANISME) numéro 73220212-00001

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL (PUBLIC)
SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.**

Aucune question.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL
(JOURNALISTE).**

Monsieur David Drapeau questionne sur le règlement 002-2010-01 (usine eau potable).
Madame Cyr explique le dossier et les démarches à venir.

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS.

1. ANDRÉ NAUD, CONSEILLER

À Il souhaite bonnes vacances à tous.

2. JERRY POIRIER, CONSEILLER

À Il rappelle la tenue du Festival en août qui aura lieu du 5 au 8 août prochain et souhaite bonne chance à madame Chantale Bouchard;

À Il rappelle la tenue du tournoi de golf de la Nation crie de Mistissini qui aura lieu le 22 juillet prochain;

À Projet CHSLD : Il déplore l'absence de la mairesse lors de cette annonce et demande que ce nouveau bâtiment soit une construction en bois, local de préférence. Madame Cyr répond que madame Laboissonnière a été avisée de la situation du CHSLD et juge regrettable qu'elle n'ait pas été invitée. Madame Cyr mentionne que la Ville de Chibougamau travaillera avec le ministère dans les différents dossiers locaux et régionaux.

À Il souhaite bonnes vacances à tous.

3. RENÉ BOUCHARD, CONSEILLER

À Il souhaite bon Festival en août et bonnes vacances à tous;

À il demande un suivi du projet de haut-parleurs sur la 3^e Rue;

À il fera le bilan de l'activité de Beauce Carnaval et il reviendra sur le sujet lors d'une prochaine assemblée.

4. SERGE DROLET, CONSEILLER

- À Il félicite monsieur René Bouchard pour son travail;
- À il souligne qu'il a participé à la soirée pour les employés actuels et anciens de la Mine Troilus le 16 juin dernier et mentionne qu'ils ont coulé leur 2 000 000^e once d'or;
- À il explique que les démarches pour la politique culturelle, de loisirs et des sports sont entreprises. Des forums auront lieu à l'automne pour permettre de déposer la version définitive au printemps 2011;
- À il souhaite bonne chance au Festival en août;
- À il félicite la Caisse populaire Desjardins pour les travaux de rénovation entrepris
- À il recommande la prudence sur les routes.

5. MANON CYR, MAIRESSE

- À Elle rappelle qu'elle a participé avec monsieur Jerry Poirier aux consultations de la CREBJ concernant le Plan Nord;
- À Elle souhaite bon mois de juillet à tous.

361-2010-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la séance soit levée à 20 h 39.

ADOPTÉE

MANON CYR, mairesse

MARIO ASSELIN, greffier